



Le fonctionnement du discours rapporté dans la construction discursive autour du voile islamique dans le journal *Le Monde* entre 2014/2016

وظيفة الخطاب الموثق في البناء الخطابي حول الحجاب الإسلامي في جريدة
لوموند بين 2016/2014

The functioning of the Reported Speech in the discursive construction around the Islamic veil in the newspaper *Le Monde* between 2014/2016

Maya Ihaddadene

Université Alger 2 Abou El Kacem Saadallah

Date de soumission : 13-06-2022- Date d'acceptation : 13-2-2023-

Date de publication: 13-06-2023

ملخص

يركز عملنا على دراسة الخطاب الذي تم الإبلاغ عنه الآن (DR) في مجموعة من الصحف المكتوبة المنشورة في صحيفة *Le Monde* اليومية الفرنسية خلال الفترة 2014-2016. يندرج تحليلنا في مجال الخطاب الإعلامي من أجل استغلاله وتحليله. الاستراتيجيات المنطوقة المنتشرة في عملية النطق وإدانة الصور النمطية التي تنشأ من كلمات المتحدث وكذلك في الكلمات المختارة للإبلاغ عنها. الكلمات الدالة: حجاب إسلامي؛ الأفكار النمطية؛ كلام منقول؛ النطق. استنكار.

Résumé

Notre travail porte sur l'étude d'un discours rapporté désormais (DR) dans un corpus de presse écrite diffusé dans le quotidien français *Le Monde* pendant la période 2014-2016. Notre analyse s'inscrit dans le champ du discours médiatique afin d'exploiter et d'analyser les stratégies énonciatives déployées dans le processus d'énonciation et de dénonciation des stéréotypes qui découlent à partir des propos de l'énonciateur ainsi que dans les propos choisis d'être rapportés.

Mots-clés: voile islamique; stéréotypes; discours rapporté; énonciation; dénonciation.

Abstract

Our work focuses on the study of a now reported speech (DR) in a corpus of written press, published in the French daily newspaper *Le Monde* during the period 2014-2016. Our analysis falls within the field of the analysis of the speech (AD) in

order to exploit and analyze the enunciative strategies deployed in the process of enunciation and denunciation of the stereotypes which ensue from the words of the enunciator as well as in the words chosen to be reported.

Keywords: Islamic veil; stereotypes; reported speech; enunciation; denunciation.

Introduction

Le voile islamique a créé tant de controverses dans le monde Occidental et plus particulièrement en France. Parmi les jeunes d'aujourd'hui, de toutes nationalités confondues, le voile est désigné comme étant l'habit musulman porté en vue de protéger la féminité de la femme musulmane des regards impurs. Le voile est un vêtement qui reflète celle qui le porte. En effet, il s'agit d'un signe d'appartenance à un groupe social. Il ne relève pas du hasard, au contraire, c'est une manière d'affirmer son identité et sa religion. Il est porté en fonction des coutumes qui font partie de nos croyances et de nos représentations.

Ainsi, il reste un moyen d'expression d'un mode de vie, d'une réalité politique et culturelle. Il est important de souligner de prime abord, les prémisses de ce vêtement. Le voile est avant toute chose, une obligation canonique à caractère religieux. Ainsi, le coran, ce guide spirituel édicte et recommande à toutes les croyantes musulmanes de porter un voile qui couvre son corps pour ne point montrer sa parure à autrui. Il leur impose ce comportement pudique dans le but d'assurer leur protection. Il s'agit d'un attribut de pudeur féminine.

Les deux sourates Al-Ahzab (*Les Coalisés*) et An-Nur (*La Lumière*) se sont étalées sur ce sujet. Selon le verset 31 de la sourate 24 affirme ce qui suit : *« Commande aux femmes qui croient de baisser leurs yeux et d'observer la continence, de ne laisser voir de leurs ornements que ce qui est à l'extérieur, de couvrir leurs seins d'un voile [khîmar] »*.

La sourate 33 Al-Ahzab consacre quant à elle plusieurs versets aux femmes musulmanes, avec la volonté manifeste de les protéger. Au premier chef, les femmes de Mahomet.

« Ô croyants ! N'entrez point sans permission dans les maisons du Prophète, excepté lorsqu'on vous permet de prendre un repas avec lui et sans vous y attendre. [...] Le Prophète rougit de vous le dire ; mais Dieu ne rougit point de la vérité. Si vous voulez demander quelque objet à ses femmes, demandez-le à travers un voile. » (33 ; 59).



Enraciné dans les cultures orientales, le voile passe d'un témoin de la protection et de l'honorabilité de la femme musulmane à un code vestimentaire jugé comme étant un symbole d'archaïsme qui façonne les représentations sociales de plus en plus négatives à son égard dans les sociétés occidentales.

La symbolique du voile dépasse la simple image représentative à caractère d'obligation religieuse, il devient alors un enjeu politique et une tendance à la mode en Occident. Les prises de parole dans les médias ne font qu'accentuer la dévalorisation de ce vêtement. Elles donnent des arguments en s'inspirant d'idées déjà reçues, des préconstruits existants concernant l'islam et plus particulièrement sur le voile.

La question du voile inspire de plus en plus la presse écrite et plus particulièrement le journal *Le Monde*. Ainsi, dans cette présente recherche, nous tenterons d'élucider à travers cette analyse les différents procédés déployés par le journaliste pour parler du sujet du voile. A travers les différentes stratégies discursives, les médias se réfèrent à un choix d'utilisations techniques spécifiques qui procurent au voile un sens polysémique et implicite, ce qui lui confère une force symbolique.

1. Cadrage théorique et approche d'analyse

Nous constatons à travers les médias, une évolution bien évidente du voile en Occident où le sacré et le profane se disputent dans une société multiculturelle. Nous remarquons une mutation du voile qui au cours de son évolution acquiert des transformations. En effet, dans la société française, à cause des différentes façons qu'ont les croyantes musulmanes de le porter, ce vêtement a vu une nouvelle symbolique plus austère. Il devient alors, le théâtre d'un conflit, d'une forme de résistance et de rupture avec l'Occident.

On ne parle plus d'un simple voile mais d'une confrontation entre deux cultures. Pour mener à bien notre contribution, nous conduisons notre analyse sur le choix d'un événement qui marque et divise la presse française, en l'occurrence, la polémique qu'a suscitée le port du voile en France dans le quotidien *Le Monde* durant la période 2014/2016. De ce fait, cette polémique autour du voile a fait émerger multiples débats ce qui nous incite à nous poser une série de questions qui vont orienter notre analyse.

D'une part, nous nous intéresserons sur les procédés discursifs qui sont des techniques spécifiques utilisées pour organiser un discours afin d'atteindre



un objectif particulier. Prenons pour exemple, l'usage du discours rapporté dans notre cas, se révèle être un moyen spécifique pour transmettre des opinions et des idées déjà construites à l'égard du voile islamique. Quant à la stratégie discursive, elle représente le plan global déployé pour atteindre un objectif communicatif, tandis que les procédés discursifs sont définis comme des techniques utilisées pour mettre en œuvre cette stratégie.

Tout d'abord, il est important de souligner que le discours médiatique répond à un fonctionnement plus au moins complexe. En effet, pour répondre à sa ligne éditoriale, le journaliste tend d'une part, à apporter et à crédibiliser ses propos pour répondre à la visée primaire de la presse écrite, à savoir celle d'informer. Il écarte toute forme de subjectivité pour atteindre le but d'objectiver le plus possible ses propos. Il ne s'efface pas mais se distancie avec des nuances en ayant recours à des procédés linguistiques pour masquer sa prise de position au fait rapporté, tant sur le plan énonciatif que sur le plan discursif. Nous dévoilons d'autre part, que le défi serait donc de produire un discours neutre, ce qui nous amène à dire qu'informer s'avère une tâche ardue car le journaliste, tout en respectant sa ligne éditoriale, doit aussi répondre aux obligations parfois répressives du contrat médiatique.

Le discours médiatique revêt un caractère complexe quant à la compréhension et l'interprétation du sens qu'il véhicule. Le journaliste a recours à des moyens diversifiés dans son instance productrice afin de façonner son information relative à un événement médiatique.

De ce fait, voici les questions qui aiguillent notre travail :

-Quels sont les procédés rédactionnels employés dans le discours relatif à la polémique autour du voile ?

-Comment le discours rapporté en tant que 'procédé discursif' prend-t-il sens dans le positionnement de l'énonciateur ?

Il est primordial de préciser tout d'abord, notre orientation méthodologique. En effet, nous menons notre étude en l'inscrivant dans l'approche de l'analyse du discours, tout particulièrement dans le discours médiatique.

Notre présent travail se propose de repérer et d'analyser les procédés discursifs, plus précisément, de repérer le DR. Celui-ci est un procédé déployé par le journaliste dans le but de rapporter d'une façon objective les propos de l'autre tout en véhiculant des idées reçues. Nous nous intéresserons à l'emploi de ce procédé sous toutes ses formes, porteurs de



stéréotypes autour de phénomène du voile en France. A travers cette analyse, nous tenterons de montrer comment se manifeste l'attitude de l'énonciateur par le biais des propos rapportés.

Le DR est un procédé discursif d'appropriation de la part de l'énonciateur des paroles d'autrui. Qu'il soit direct ou indirect, il reste un mode de rapport de la parole, par conséquent, il devient le lieu privilégié pour l'inscription de la subjectivité de l'énonciateur. Le journaliste en fait usage pour masquer toute responsabilité dans ses propos. En effet, il demeure un moyen pour le journaliste de démontrer qu'il n'en est pas responsable, en d'autres termes:

« Toutes formes de discours rapporté constitue une énonciation sur une autre énonciation ; il y a mise en relation de deux évènements énonciatifs : une énonciation citant et une énonciation citée. » (Maingueneau, 2012 :156).

« (...) C'est d'affirmer quelque chose en signalant à l'aide d'un marqueur spécialisé qu'il exprime un autre point de vue que le sien ». (Ibid :157).

D'une part, l'énonciateur réalise une opération d'assertion par le biais de moyens typographiques : les deux points : et les guillemets « ». A cet effet, il ne prend pas en charge ce qui est dit entre guillemets. En citant le discours direct désormais DD, l'énonciateur le dote, en plus de la visée informative, d'une visée autre, dite argumentative. Il devient donc rapporteur. Ainsi, coupés de leur contexte initial et en les incorporant dans sa propre situation d'énonciation, les propos d'autrui acquièrent d'autres sens.

D'autre part, il est important de préciser que ce que rapporte un journaliste au discours indirect désormais (DI) n'est plus un énoncé mais un acte d'énonciation. Il devient une opération subjective, effectuée par l'énonciateur appelé interprète. Celui-ci paraphrase et traduit les propos de l'autre dans sa propre situation d'énonciation. *« Il transfère la parole de l'autre avec toutes les opérations spécifiques que cela suppose (translation de temps, des pronoms...) ».* (Atlani, 1981 :12).

2. Constitution du corpus

Notre choix s'est orienté vers le quotidien *Le Monde* dans le but de démontrer le processus déployé par les journalistes afin de déduire l'image véhiculée à l'égard du voile islamique. Considéré comme un journal sélectif qui joue son rôle dans le décryptage des enjeux mondiaux, de la politique, de l'économie, du débat intellectuel et de la culture. *Le Monde* est destiné à un lectorat



francophone qui permet de les informer en rapportant des événements divers marquant les deux scènes, à savoir nationale et internationale.

Afin de collecter notre corpus, nous avons fait appel à l'archivage des données du quotidien français *Le Monde*.

Il nous a fourni un matériel empirique que nous avons jugé pertinent pour nous procurer plus de matière afin d'analyser nos articles. Nos données sont donc collectées dans le cadre d'une recherche de doctorat qui a pour objet d'étude le DR comme procédé véhiculant des stéréotypes dans le discours du journal *Le Monde* autour de la pratique du voile en France.

Nous avons sélectionné ces articles publiés entre 2014 et 2016. Ces derniers peuvent être révélateurs de cette polémique autour du voile. En effet, alors que cette affaire trouve ses prémises en 2004, lorsque la France adopte une loi visant à interdire le port du signe religieux dans les écoles publiques. En 2010, une autre affaire est apparue. Cette fois-ci visant le voile intégral en France, par conséquent une loi a été adoptée contre cette pratique. De ce fait, à partir de ce « moment discursif » qui est défini comme: « *un ensemble de productions discursives qui surgissent massivement à propos d'un fait du monde réel qui devient par et dans les médias un « évènement* » » (Fleury, 2008 :183-186).

Ainsi, la loi légiférée en 2010 représente un instant discursif révélateur de la continuité de la polémique et de la surmédiation de l'affaire du voile qui ne cesse d'agiter le débat médiatique.

Le corpus d'analyse est constitué de 09 neuf articles sélectionnés et publiés dans le quotidien *Le Monde*, contenant 18 énoncés du DR. Ces derniers appartiennent à différentes rubriques du journal telles que d'opinion ou éditorial.... A partir d'énoncés retenus, nous allons repérer les propos d'autrui afin de procéder à leur analyse et à leur interprétation.

3. Analyse du corpus

Nous nous intéressons dans la présente étude au procédé énonciatif qui est le DR et son fonctionnement dans la construction du discours médiatique autour du voile islamique. On abordera d'une part, la prise en charge énonciative de l'énonciateur. Ce dernier « *Objectivise son discours en gommant non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable* » (Vion, 2001 :334).

Nous avons rassemblé les différents textes relatifs à la question du voile en France, mais aussi, nous avons procédé au relevé des énoncés contenant des



discours rapportés. Par la suite, nous les avons classés selon leur mode, à savoir le DD et le DI.

Notre objectif étant d'étudier le rapport que l'énonciateur entretient avec les propos d'autrui. Pour ce faire, nous analysons en premier lieu le DD. Celui-ci introduit les paroles de l'autre. Il s'agit bel et bien du lieu d'inscription de la subjectivité du journaliste.

3.1 Polyphonie comme procédé discursif au service du voile islamique

Ces extraits que nous avons sélectionnés font appel à une pluralité de voix qui coexistent dans un seul et même énoncé. Nous pouvons relever que ces derniers véhiculent une multitude de voix, ce qui fait référence à la polyphonie discursive et cela en se manifestant sous forme de DR. Le phénomène de la polyphonie est étudié par le linguiste Maingueneau et définie comme suite: « *Quand il parle, un locuteur ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait constamment entendre diverses autres voix, plus au moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe.* » (Maingueneau, 2012 : 142).

A cet effet, nous portons notre attention aux verbes introductifs. Ceux-ci témoignent du degré d'implication ou de distance du rapporteur par rapport aux propos d'autrui. En utilisant des verbes introducteurs, il tend à attribuer une charge énonciative à son énoncé. En effet, « *[ces verbes] expriment la manière dont l'énonciateur apprécie le contenu de l'énoncé* » (Riegel et Pellat, 1996 : 584)

Dès lors, on parle de marques de modalisation qui expriment l'opinion appréciative ou dépréciative de l'énonciateur. Grâce à ces dernières, l'énonciateur imprime sa marque à l'énoncé, « *Il s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui* » (Kerbrat Orecchioni, 1980 : 32). Ainsi, la pluralité des voix responsables de ce qui est dit est nettement perceptible dans les énoncés qui vont suivre:

E1: L'imam de la mosquée de Bordeaux, Tareq Oubrou, exprime bien cette orientation : « *nous devons essayer d'ajuster en permanence notre visibilité religieuse en fonction des signes que nous renvoie une réalité de plus en plus imprévisible car de plus en plus complexe. Et éviter d'être autistes et fermés dans certaines revendications, même légitimes, si elles sont reçues négativement par les sociétés européennes (...)* Il ne s'agit pas d'être défaitiste. Il



s'agit d'être réaliste, plus proche de la sagesse et de l'humilité. »
(Le Monde/ 03/01/2014).¹

Dans cet énoncé nous faisons face à une instance discursive officielle. En effet, l'imam d'une mosquée représente le porte-parole de la communauté musulmane. Il est important de souligner que l'énonciateur emploie un verbe introducteur suivi de l'adverbe « *bien* », ce qui nous renseigne sur son degré d'implication dans le rapport du discours d'autrui. En effet, l'énonciateur prend position et tente d'abord de nous démontrer toute la complexité de l'actuelle situation, et par là même, nous transmettre l'urgence de régler ce conflit. Si le voile est perçu aussi négativement en France, c'est parce qu'on lui attribue un caractère archaïque que la société française a reçu à partir des préconstruits qu'elle possède déjà.

Ici, l'imam à la base guide spirituel et porte-parole de la communauté musulmane dans laquelle il fait partie intégrante d'après l'usage du pronom personnel « *nous* », il appelle celle-ci à être plus ouverte au dialogue, même si cela touche à leur être profond en usant d'un verbe de modalité « *devons* », il se donne pour mission (à lui ainsi qu'à sa communauté) de concilier entre la religion et la politique. Ainsi, il emploie une série d'adjectifs tels que « *autistes* », « *fermés* », et « *défaitistes* » ce qui témoigne de la situation à laquelle le musulman est affronté mais aussi dans quel état d'esprit il est. En somme, dans une situation aussi complexe, il pousse le musulman à faire appel à sa « *sagesse* » et à son « *humilité* ».

E2 : Mêmes regrets chez Sarra, 17 ans, inscrite en terminale ES par correspondance. « *Cette situation nous oblige à nous retrouver entre nous (musulmans), et à travailler seuls ; c'est difficile* ». (Le Monde : 14/03/2014).²

Ce passage sous forme de témoignage, dénonce le mal être ainsi que le repli des musulmans sur eux même imposé par l'Etat français d'après l'emploi du pronom personnel « *nous* ». En effet, cette loi d'interdiction du voile a marqué un fossé, par conséquent, elle contribue à diviser la société française et à marginaliser le musulman d'après l'emploi de l'adjectif « *seul* ». Ce

¹https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/01/02/l-islam-ne-doit-pas-etre-un-projet-politique_4342409_3232.html: 06,05,2022.

²https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/08/30/la-loi-sur-le-voile-marque-l-aboutissement-d-un-long-debat-sur-la-laicite_377114_1819218.html: 06,05,2022.



témoignage relate le paradoxe auquel la société française a finalement abouti.

Alors que la loi contre le voile devient un véritable succès dans le milieu scolaire car les responsables des collèges et des lycées ont obtenu gain de cause en interdisant le port du voile à l'école. D'un autre côté, cette loi, discrimine les musulmans et les met en marge, par conséquent, ces derniers s'isolent de la société et deviennent aliénés.

Par ailleurs, dans l'énoncé qui suit, nous remarquons que le journaliste use d'un argument d'autorité en faisant référence à une instance collective « *le Conseil d'Etat* ». Il s'appuie sur ce genre d'argument pour se déresponsabiliser afin de rendre crédibles et plus objectifs ses propos.

E3 : Dans son avis, le Conseil d'Etat avait donné une réponse très claire : « *le port par les élèves, de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses* ». (Le Monde : 14/03/2014).³

Dans l'énoncé **E3**, le journaliste emploie l'expression « *dans son avis* » pour avancer dès le départ des propos rapportés ainsi que démontrer la prise de position entreprise par le Conseil d'Etat. Il affirme la légitimité de *la manifestation de croyances religieuses* et la liberté du port de tout signe religieux au sein de la société française.

E4 : « *Si le voile suscite des réactions si tranchées dans la société française, c'est qu'il n'est pas un simple signe religieux. C'est aussi voire d'abord, l'étendard d'un projet politique qui menace la paix civile* ». (Le Monde : 03/01/2014).⁴

Par le biais de la négation employée ci-dessus, l'énonciateur démontre que le port du voile n'est plus considéré comme étant un « *simple* » signe religieux mais au contraire, au sens figuré, il devient le symbole d'une menace à l'ordre public et pour la stabilité politique. En outre, nous jugeons

³https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/08/30/la-loi-sur-le-voile-marque-l-aboutissement-d-un-long-debat-sur-la-laicite_377114_1819218.html : 06,05,2022.

⁴https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/01/02/l-islam-ne-doit-pas-etre-un-projet-politique_4342409_3232.html : 06,05,2022.



important de rappeler qu'au cours de l'année 2015, les médias abordent ce sujet sous un autre angle. En effet, la pratique du port du voile prend une autre ampleur, d'ailleurs, l'énoncé qui suit l'illustre parfaitement:

E5 : Le sociologue Eric Fassin conclut : « *Voilà une performance qui produit du sens, politiquement. Il s'est passé des choses, en quelques jours à Cannes. Je serai curieux de savoir comment seraient accueillies à l'avenir des personnes au corps voilé mais le visage découvert, ou à l'inverse, le visage voilé mais le corps dénudé.* » (Le Monde : 10/04/2015).⁵

Ce présent article fait référence au court métrage « *niqab ni soumise* » inspiré de la célèbre association populaire mixte : « *Ni putes, ni soumises* » qui a pour finalité de briser le silence et de libérer la parole. Cette association tend principalement à l'égalité, à la mixité et au respect. Ce court métrage est présenté au Short Film Corner réalisé par la danoise Charlotte Schioler.

Cette dernière a essayé de monter les célèbres marches du palais du festival de Cannes se vêtant d'un voile. Sous un mode burlesque, le sociologue prend position en se prononçant « *je* », il démontre à travers son interrogation que ce phénomène prend alors une autre tournure, celle d'un fait divers. Alors que le festival de Cannes est censé être un événement artistique qui traduit le mélange de cultures et symbolisant la tolérance, il devient le lieu propice à la discrimination de l'Autre.

De plus, le sociologue dénonce la stigmatisation des musulmanes dans la société française à travers l'opposition sémantique qu'il nous propose: *corps voilé, visage découvert / visage voilé, corps dénudé*. Ainsi s'achève l'énoncé par la tournure inverse, une autre perspective, autrement-dit, autorise-t-on le nudisme à Cannes?

E6 : Kamel Daoud évoque un ministre parti en guerre contre les jupes courtes à l'université. On fait références au moribond Bouteflika : « *on a un président assis, qui ne se lève pas et dont les jambes ne fonctionnent pas. Jambes mortes, contre jambes nues. Les premières ne dérangent pas le ministre de l'enseignement supérieur. Les jambes nues, si (...). Le but politique*

⁵https://www.lemonde.fr/festival-de-cannes/article/2014/05/22/le-niqab-n-est-pas-le-bienvenu-a-cannes_4423617_766360.html : 06 ,05,2022.



ultime, c'est un pays sans jambes (...) de l'autre côté, en France, une étudiante est chassée pour cause de jupe longue. Un journal fictif a même proposé d'échanger les deux femmes pour régler les problèmes. » (Le Monde : 12/06/2015).⁶

Dans cet énoncé, nous remarquons l'emploi d'un argument par similitude pour rapporter les dires de l'écrivain algérien K. Daoud. En qualifiant Bouteflika de *moribond*, l'énonciateur use de l'ironie pour parler de deux idéologies opposées en l'illustrant par l'expression « *jambes mortes* » propre à Bouteflika et « *jambes nues* » pour évoquer l'affaire de l'interdiction des jupes courtes à l'université en 2015. A travers l'ironie, Daoud dénonce le mauvais fonctionnement de l'Etat algérien, voire l'inexistence du président au pouvoir. Paradoxalement, en France la situation s'inverse quant à la jupe longue chassée des lieux publics. Pour finir, une éventuelle solution est trouvée : l'échange des deux femmes. Cela est rapporté dans le but de dénoncer le détournement des problèmes réels existants dans les deux pays, à savoir la France et l'Algérie.

E7 : « *La plupart des gens sont dans une démarche sincère, une quête de repères, de cause ou d'une communauté spirituelle pour traverser le désert de la vie* », veut croire Tareq Oubrou, imam de la grande mosquée de Bordeaux, où 60 à 70 personnes se convertissent chaque année, « *un phénomène réel et relativement croissant* ». (Le Monde : 18/08/2015).⁷

En outre, le constat relatif à la haute croissance du nombre des convertis à l'islam en France est de plus en plus important et cela en se référant aux adjectifs « *réel* » et « *croissant* ». Mis entre guillemets, ces propos démontrent qu'il s'agit d'un discours rapporté par le journaliste afin de se retirer de toute responsabilité. Le journaliste appuie, alors, ses propos en usant de statistiques afin de crédibiliser ses propos. De plus, il utilise le verbe « *veut croire* » pour refléter l'espérance que souhaite cet imam afin de rendre possible ce besoin de quête spirituelle légitime. En effet, dans sa prise de position, il utilise un lexique spécifique voire spirituel d'après: « *démarche sincère* », « *quête de repères* », « *désert de la vie* », ce qui tend à sacraliser l'islam

⁶https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/06/12/le-mal-dominant_4652559_3232.html: 06 ,05,2022.

⁷https://www.lemonde.fr/religions/article/2015/08/18/convertis-a-l-islam-une-realite-diverse-et-ancienne_4728591_1653130.html: 06 ,05,2022.



en le considérant comme étant un guide grâce auquel l'individu retrouve ses repères.

3.2 Voile entre acte d'énonciation et de (dé)nonciation

Dans un autre énoncé E8, la question de conversion des Français à l'islam devient de plus en plus « difficile » voir incompréhensible d'après les propos cités ci-dessous. Ce phénomène a la particularité d'être un choix souvent mal compris qui suscite la controverse.

E8 : « *Pendant un an, j'ai dû me justifier de tout, de l'autorisation des joueuses voilées par la FIFA jusqu'aux terroristes. Ma mère ne voulait pas que je parle de ma conversion à ma petite sœur ni à mes grands-parents. De peur que ça soit contagieux...* » Pépité n'en fait autant avec sa fille Alexandra. « *Mais au sein de la fratrie, les rapports sont difficiles* ». Un de ses frères l'a invitée à son mariage à l'église. « *Son autre frère ne lui parle plus, se désole Pépité. Pourtant, ils étaient comme les cinq doigts de la main* ». (Le Monde : 18/08/2015).⁸

Ces convertis doivent se justifier concernant leur choix à tout moment et dans toutes les circonstances, plus particulièrement envers leurs proches. En utilisant l'adjectif « contagieux » le locuteur accentue le phénomène de la reconversion en lui attribuant un caractère épidémique. De plus, le journaliste rapporte des propos qui nous témoignent une déchirure familiale. En effet, dans le discours rapporté, nous remarquons l'emploi d'une expression commune « *ils étaient comme les cinq doigts de la main* », ce qui traduit en vérité la complicité initiale que les frères et sœurs entretenaient dans leur famille. Auparavant considérés comme inséparables, ils deviennent ainsi déchirés. De plus, à travers l'emploi du substantif « *terroristes* », on déduit un stéréotype. Leur image est réduite et caricaturée à des musulmans considérés comme des criminels. Cela traduit par conséquent la peur de l'Autre musulman à savoir; l'islamophobie.

E9 : Le nom d'Hasna s'affiche en énorme, titre après titre : « *elle voulait se marier à un Afghane* », « *elle applaudissait devant la télé le 11 septembre* », « *une petite fofolle à la joie de vivre* ». Pendant quelques heures, Hasna Ait Boulahcen, 26 ans, a

⁸https://www.lemonde.fr/religions/article/2015/08/18/convertis-a-l-islam-une-realite-diverse-et-ancienne_4728591_1653130.html: 06 ,05,2022.



été baptisée « *la première femme kamikaze à se faire exploser en Europe* » (Le Monde : 22/11/2015).⁹

En outre, dans le titre de l'article intitulé : « *Entre vodka et niqab* », on a extrait cet énoncé **E9**, à partir duquel nous déduisons l'opposition des deux termes totalement contradictoires : *vodka* vs *niqab*. L'emploi du prénom *Hasna* est très significatif dans la mesure où il est censé signifier « *bonté* », il devient dès lors objet de production de divers stéréotypes. En effet, les nouveaux convertis sont systématiquement catégorisés dans la catégorie des « *kamikaze* », « *terroristes* », on les associe souvent à des aliénés.

E10 : Magalie Meignen y met un bémol : « *si la société ne nous repoussait pas, on s'épanouirait. Là on s'enferme un peu. De toute façon, quoi qu'on fasse, notre image ne changera pas. Pourtant, on contribue à la société, on y paye des impôts. Mais comme on est cachés, personne ne le sait* ». Se désole-t-elle. (Le Monde : 09/09/2014).¹⁰

Dans cet extrait **E10** intitulé : « *curriculum voilé* », on repère un lexique qui exprime un sentiment de désarroi propre au repli et au rejet que vivent les musulmans au sein de la société française d'après les mots « *repoussait* », « *s'enferme* », « *cachées* ». Le journaliste, d'une part emploie l'expression « *mettre un bémol* » qui témoigne le radoucissement de son ton ainsi que de ses paroles. Il en fait un jeu de mot. En effet, le véritable sens de cette expression *curriculum vitae* est utilisé dans le but de désigner un ensemble d'indications en rapport avec sa situation civile, diplômes ainsi que les capacités d'une personne. Or, par *curriculum voilé*, le journaliste accentue davantage le rejet dont ils sont victimes dans une société censée les considérer comme des personnes à part entière.

E11 : Mme Rossignol (ministre de la famille) était interrogée (...) sur le créneau du voile islamique. « *Bien sûr qu'il y'a des femmes qui le choisissent, il y'avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage (...), répond alors la ministre. Je crois que*

⁹https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/21/hasna-ait-boulahcen-entre-vodka-et-niqab_4814800_4809495.html : 06 ,05,2022.

¹⁰https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/09/pour-travailler-voilees-elles-deviennent-e-entrepreneuses_4484387_3224.html : 06 ,05,2022.



ces femmes sont pour beaucoup d'entre elles des militantes de l'islam politique ». (Le Monde : 31/03/2016).¹¹

Notons que dans cet énoncé le journaliste utilise un argument par similitude. La ministre des familles de l'enfance et des droits des femmes, Laurence Rossignol, *compare le voile à l'esclavagisme ce qui soulève un tôle* d'après le titre qu'on attribue à cet article. En effet, partant de ses convictions féministes, elle effectue une comparaison choquante entre le voile et l'esclavage. Elle certifie d'après la locution adverbiale « *bien sur* » que le port du voile islamique est d'abord une question de choix. Entre autre, elle fait émerger une similitude entre *négre* et *musulman*. Jugée pour des propos racistes, sa position véhicule le stéréotype de la stigmatisation de la femme musulmane qui d'après elles sont victimes d'*enfèrment* et d'*infériorité*.

En somme, l'emploi du DD est un acte d'énonciation dont la spécificité énonciative et argumentative serait quelque part l'appropriation, l'incorporation dite « objective » et une latitude de la part de l'énonciateur face au discours de l'Autre.

Par ailleurs, nous avons sélectionné nos énoncés pour repérer l'emploi d'un procédé d'un autre type selon un mode indirect DI. Nous avons retenu donc ces extraits cités ci-dessous:

E12 : *L'islam n'obtiendra le respect qu'il exige que s'il accepte d'être une religion et seulement une religion, estime Philippe d'Irbarne, directeur de recherche au CNRS.* (Le Monde : 03/01/2014).¹²

Dans ce cas de figure, le journaliste met à sa charge les propos d'autrui, autrement-dit de l'anthropologue et directeur du CNRS, en utilisant le verbe « *estime* », accompagné d'une conjonction exprimant la condition « *si* », à partir de laquelle il veut démontrer que l'islam ne doit être qu'une religion à part entière.

E13 : *C'est officiel, le port du niqab - ce voile qui ne laisse apparaître que les yeux, et couvre le corps jusqu'aux épaules - est interdit lors de la montée des marches, et dans l'enceinte du Palais des festivals.*

¹¹https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/03/31/laurence-rossignol-les-negres-et-le-voile_4892777_3224.html: 06 ,05,2022.

¹²https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/01/02/l-islam-ne-doit-pas-etre-un-projet-politique_4342409_3232.html: 06 ,05,2022.



La direction de la communication du Festival de Cannes l'a confirmé au Monde, mercredi 21 mai. (Le Monde 10/04/2015).¹³

E14 : *Durant trois ans elle a d'abord occupé un poste d'assistante d'éducation au lycée, ou elle devait se découvrir la tête chaque matin, ce qu'elle vivait dit-elle comme une humiliation.* (Le Monde 10/04/2015).¹⁴

Dans les deux énoncés cités ci-dessus, le journaliste certifie d'après l'assertion « *c'est officiel* » qui émane du gouvernement en se référant au verbe introducteur « *confirme* » que l'interdiction du voile est interdite au festival de Cannes. Ainsi, en imposant d'après l'usage du verbe « *devait* », cette loi d'interdiction du voile, les musulmanes le vivent comme une véritable humiliation.

En outre, nous passons au dernier mode repéré dans les extraits que nous avons retenus. Dans les extraits qui vont suivre, nous y décelons une autre forme de DR par citation, appelée aussi par Maingueneau « *ilots textuels* ou *propos hybrides* ». Ceux-ci tendent à jumeler entre DD et DI. Il s'agit d'un genre de discours qui donne le résumé du discours original, en utilisant des fragments de l'énonciation d'origine.

E15 : Le président J-Chirac, à la suite de la commission Stasi qu'il a mise en place, appelle de ses vœux le 17 décembre 2003 à un sursaut laïc. Il annonce la rédaction d'une loi contre le port « *ostensible* » des signes religieux à l'école et dans les hôpitaux. En particulier J. Chirac a demandé à la commission de réfléchir aux « *difficultés d'application* » des textes alors applicables à propos du port du voile. (Le Monde : 14/03/2014).¹⁵

L'énonciateur use des verbes modalisateurs tels qu'« *appelle* », « *annonce* » et « *demande* ». Tous des verbes d'actions qui traduisent l'autorité, sont utilisés dans le but de démontrer le degré de charge énonciative. L'année 2014, au

¹³https://www.lemonde.fr/festival-de-cannes/article/2014/05/22/le-niqab-n-est-pas-le-bienvenu-a-cannes_4423617_766360.html: 06 ,05,2022.

¹⁴ Ibid.

¹⁵https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/08/30/la-loi-sur-le-voile-marque-l-aboutissement-d-un-long-debat-sur-la-laicite_377114_1819218.html: 06 ,05,2022.



cours de laquelle J. Chirac est toujours président de la République. Celui-ci dresse un mouvement qui suscite des réactions vives concernant son souhait de légiférer autour de la question du port du voile. Il devient dès lors, favorable pour la loi contre cette pratique jugée « ostensible ».

E16 : *Une figure de la gauche américaine, Michael Walzer, enfonce le clou dans Le Monde du 11 mai, titillant « cette gauche qui n'ose pas critiquer l'islam » à cause d'une « crainte de panique d'être traitée d'islamophobe », oubliant au passage ses valeurs. « L'égalité des sexes » par exemple. (Le Monde : 12/06/2015).*¹⁶

Par l'expression « *enfoncer un clou* », l'énonciateur revient d'une manière provocante sur les propos du philosophe et politique américain M. Walzer figure intellectuelle de la gauche libérale, en utilisant le verbe modalisateur « *titillant* » il marque avec insistance sur un point embarrassant qui n'est autre que l'islam. Par peur d'être traitée comme société discriminatoire et islamophobe, la gauche se refuse de critiquer l'islam.

E17 : La Cour constate ensuite « *que cette interdiction a un fort impact négatif sur la situation des femmes* » qui portent le voile pour des raisons religieuses. Elle se dit d'ailleurs « *très préoccupée* » par le « *propos islamophobes* » qui ont marqué le débat sur le voile, et souligne « *qu'un état qui s'engage dans un tel processus législatif prend le risque d'encourager l'expression de l'intolérance* » : « *des propos constitutifs d'une attaque générale et véhémente contre un groupe identifié par une religion ou des origines ethniques incompatibles avec les valeurs de tolérance qui sous-tendent la convention* ». (Le Monde : 02/07/2014).¹⁷

Cet énoncé est principalement marqué par la présence d'un lexique juridique. En effet, en faisant référence à la Cour, il use des mots propres à la justice tels que : « *interdiction, processus législatif, propos constitutifs* », le journaliste ne peut s'empêcher de faire appel à une instance officielle et réelle afin d'attribuer plus de crédibilité à ses propos. Le journaliste emploie

¹⁶https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/06/12/le-mal-dominant_4652559_3232.html: 06 ,05,2022.

¹⁷https://www.lemonde.fr/religions/article/2015/11/26/port-du-voile-islamique-et-etablissement-public-la-cedh-donne-raison-a-la-france_4818068_1653130.html: 06 ,05,2022.



des adjectifs à connotation péjorative d'après : *négatif, islamophobes, intolérance, véhémence, incompatibles*. Tout en introduisant les propos d'autrui qu'on peut repérer à l'aide des verbes modalisateurs tels que : *constate, se dit, et souligne*. Cela traduit en premier lieu l'aliénation qui touche au prime abord les femmes musulmanes. En second lieu, ces dernières sont victimes aussi de propos islamophobes qui à leur tour les stigmatisent, ce qui encourage d'avantage le sentiment d'intolérance à l'égard de toute autre religion émergeant en France.

E18 : « *Il y'a un mois, elle est allée à la Mecque avec son mari* »
Pépîte a « *peur* ». Peur qu'un jour, « *elle se pointe avec la burqa* ». « *Ça me rend malade à chaque fois que je la vois* », redit –elle de sa voix grave. (Le Monde : 18/08/2015). ¹⁸

L'emploi des mots tels que : « *peur* », « *malade* » par le journaliste ne font que nous familiariser avec la série des stéréotypes que l'on attribue aux femmes portant le voile. En effet, on y décèle une peur malade de cet Autre qui n'est autre qu'une musulmane d'origine ou nouvellement convertie.

Conclusion

Le DR sous toutes ses formes, demeure un procédé énonciatif qui relève de la polyphonie discursive. Ainsi, il est vrai qu'en marquant son effacement et son désengagement, le journaliste introduit les propos d'autrui dans sa propre énonciation. Cette opération manifeste à son tour les stéréotypes qu'il partage en commun avec le discours cité. En voulant rapporter les dires d'autrui pour paraître le plus objectif possible, l'énonciateur ne fait que de démontrer dans son énonciation une dénonciation de l'actuelle situation et position dans laquelle les musulmanes d'ici et d'ailleurs vivent communément au sein de la société française depuis que la loi a fait son apparition dans la sphère politique. Au terme de cet article, nous concluons que le voile recèle une très forte symbolique et atteste d'un système de représentations très présent.

En effet, à travers notre corpus, plus particulièrement des extraits retenus et étudiés ci-dessus, on y décèle, deux manières dont se structurent des discours qui s'opposent. L'un qui fait du voile le symbole purificateur,

¹⁸https://www.lemonde.fr/religions/article/2015/08/18/convertis-a-l-islam-une-realite-diverse-et-ancienne_4728591_1653130.html : 06 ,05,2022.



identitaire et libéral. De ce fait, cette prescription divine n'est qu'une affirmation identitaire véhiculant une manière de démontrer sa respectabilité retracée dans les témoignages que nous avons rapportés. L'autre au contraire, en fait un objet à connotation dégradante et surtout destructrice de la sphère publique. Souvent sujettes de discrimination et rejet de la part de la société française, les musulmanes traduisent indéniablement leur mal-être d'être repoussées par les siens dans les cas des nouvellement converties. Même si cette obligation va à l'encontre des valeurs d'une société qui se veut être laïque et qui prétend l'être, il n'en demeure pas moins que ce vêtement si longtemps discuté et présent dans leur société suscite un trouble à l'ordre public et une menace pour la stabilité politique.

Bibliographie

1. Atlani Françoise, 1981. *Approche linguistique du fonctionnement discursif : un exemple, la presse écrite*, Université Paris Diderot - Paris 7.
2. Fleury Cynthia, 2008. *Lecture*, Hermès, La Revue50.
3. Jacques Berque, 2002. *Coran*, Traduction, Albin Michel.
4. Kerbrat - Orecchioni Catherine, 1980, *L'énonciation, De la subjectivité dans le langage*, Armand colin, Orléans.
5. Maingueneau Dominique, 2012. *Analyser les textes de communication*, Armand Colin, Paris.
6. Riegel Martin & Pellat Jean Charles, 1996. *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
7. Vion Robert, 2001. *Effacement énonciatif et stratégies discursives*, De Mattia, Paris, Ophrys.
8. <https://www.lemonde.fr> Consulté le : (13,05,2022).

